

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Convention de mise à disposition de la salle de concert dite le « Grand Salon » de la bastide de la Magalone dans le cadre de deux récitals du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron ainsi que d'une masterclass.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de valider le projet de convention de mise à disposition par la Cité de la Musique de Marseille de la salle de concert de la Magalone dans le cadre de deux récitals du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et d'une masterclass,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**